



Bilan de la délinquance et de la sécurité routière dans le département du Doubs en 2018

—

Jeudi 7 février 2019

1. Les chiffres 2018 de la délinquance

A. Une baisse significative des atteintes aux biens

Les faits commis en 2018 en matière d'atteintes aux biens sont en baisse significative de – 5,5%, 11 853 faits en 2018 contre 12 547 en 2017 (- 694 faits).

Au niveau départemental, le taux pour 1000 habitants est de 22,22. Il est bien inférieur au taux national (plus de 9 points de moins soit 31,95 pour 1000 habitants).

Il est à noter une forte baisse des vols avec violence en 2018 avec un recul de -15 % par rapport à 2017, soit 60 faits de moins.

B. Une hausse inquiétante des atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les AVIP sont en augmentation de + 367 faits en 2018 avec 5 233 faits contre 4 866 en 2017.

Le taux pour 1000 habitants (9,81) est très légèrement supérieur à celui du national (9,42). Ce sont surtout les violences physiques non crapuleuses qui sont en légère augmentation alors que les violences physiques crapuleuses accusent une baisse avec 65 faits de moins par rapport à 2017.

Il est à noter que les violences sexuelles ont enregistré une forte augmentation avec + 40,4 % soit 120 faits en plus en 2018.

Tableau récapitulatif des faits enregistrés par les forces de l'ordre qui ont été commis dans le département avec évolution par rapport à 2017			
Intitulé des faits	Année 2017	Année 2018	Evolution par rapport à 2017
vols avec violence	400	340	-15 %
vols sans violence contre des personnes	3 563	3 179	-10,8 %
Violences physiques crapuleuses	409	344	-15,9 %
Violences physiques non crapuleuses	2929	3097	+5,7 %
Coups et blessures volontaires	2 148	2 360	+9,9%
Cambriolages	2 362	2 470	Non significatif
vols de véhicules (automobiles ou deux RM)	761	722	-39 faits
vols dans les véhicules	1 242	1 040	-16,3 %
Violences sexuelles	297	417	+40,4 %
Infractions à la législation sur les stupéfiants	1 260	1 650	31,00 %
Escroqueries et infractions assimilées	1358	1401	+ 43 faits

C. un taux d'élucidation et le nombre de mis en cause en légère baisse

1. Les faits élucidés

En matière d'atteintes aux biens, le nombre de faits élucidés est en baisse en 2018 par rapport à 2017 (-7,3% soit -200 faits), mais ce résultat est à corréliser avec la baisse des atteintes aux biens constatée. Ainsi, le taux d'élucidation pondéré en fonction des faits commis s'élève à 21 % en 2018, en légère baisse de moins de 1 point par rapport à 2017 (21,96%).

En matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, le nombre de faits élucidés augmente passant de 3 259 en 2017 à 3 437 en 2018. Le taux d'élucidation atteint 64 %.

2. Les mises en cause

En matière d'atteinte aux biens, le nombre de mis en cause est en légère diminution par rapport à 2017 avec 2 239 contre 2 121 en 2018.

En matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, le nombre de mis en cause demeure quasi-stable par rapport à 2017 avec 2 852 mis en cause en 2018 contre 2 838 en 2017.

En matière d'infraction à la législation sur les stupéfiants, le nombre de mis en cause est par contre en forte augmentation de 34,8 % avec 1 461 personnes mises en cause contre 1 084 en 2017. Cela est notamment à corréliser avec la mise en place pour le quartier de Planoise d'un *groupe local de traitement de délinquance* par le procureur de Besançon.

Rappel : 2018 année de lancement de la Police de sécurité du quotidien.

Elle a été lancée le 8 février 2018 et vise à replacer le service du citoyen au cœur de l'action des forces de sécurité. Pour intensifier la lutte contre les trafics et l'économie souterraine, des cellules de lutte contre les trafics, présidées par le préfet et le procureur, ont été mises en place dans les quartiers de reconquête républicaine comme Planoise, pour définir des stratégies de démantèlement des réseaux (stupéfiants, armes, prostitution, cigarettes en particulier) et améliorer l'articulation entre polices administrative et judiciaire.

Les modes d'action des policiers et gendarmes ont été revus pour accroître la présence et la visibilité sur le terrain. Les patrouilles pédestres ont été encouragées, des brigades de contact et des unités en vélos tout terrain ont été créées pour faciliter la prise de contact et la proximité avec les habitants.

D. Les violences intrafamiliales dans le Doubs

Les violences intra-familiales représentent 34 % de l'ensemble des violences, dont 25 % de violences conjugales et 9 % de violences hors conjugales (autres membres de la famille que le conjoint).

En 2017, les violences intra-familiales représentaient 1593 faits alors qu'en 2018 ce chiffre s'élève à 1828 faits. Cette nette augmentation peut s'expliquer en partie par la libération de la parole des femmes ou des enfants victimes de violences.

Elles représentent notamment 44 % des coups et blessures volontaires dans le Doubs, 25 % des viols et violences sexuelles et 21% des menaces et chantages. Il est à noter que la majeure partie des violences intra-familiales s'exerce sur les femmes soit 79% des faits en 2018. Le taux s'élève à 88 % dans les violences conjugales.

L'accueil des victimes de violences intra-familiales fait l'objet d'une grande attention par les forces de l'ordre. Lorsque cela est utile, elles les orientent notamment vers des travailleurs sociaux et les associations d'aide aux victimes afin qu'une prise en charge globale de la situation de chaque victime puisse être mise en œuvre.

Violences intra-familiale dans le département du Doubs

		Victimes (proportion de femmes en %)	Proportion des violences intrafamiliales par rapport à l'ensemble des violences
		2018	2018
Violences	❖ Total	5 441	100%
	➤ Dont violences intrafamiliales	1 828 (79%)	34%
	▪ Dont violences conjugales	1 346 (88%)	25%
	▪ Dont violences hors conjugales	482 (55%)	9%
1. <u>Dont violences dans les homicides, tentatives d'homicides et coups et blessures volontaires mortels</u>	❖ Total	13	100%
	➤ Dont violences intrafamiliales	3 (67%)	23%
	▪ Dont violences conjugales	2 (100%)	15%
	▪ Dont violences hors conjugales	1 (0%)	8%
2. <u>Dont violences dans les coups et blessures volontaires</u>	❖ Total	2 884	100%
	➤ Dont violences intrafamiliales	1 281 (79%)	44%
	▪ Dont violences conjugales	974 (88%)	34%
	▪ Dont violences hors conjugales	307 (49%)	11%
3. <u>Dont violences dans les viols et violences sexuelles</u>	❖ Total	428	100%
	➤ Dont violences intrafamiliales	106 (83%)	25%
	▪ Dont violences conjugales	30 (100%)	7%
	▪ Dont violences hors conjugales	76 (76%)	18%
4. <u>Dont violences dans les menaces et chantages</u>	❖ Total	2 116	100%
	➤ Dont violences intrafamiliales	438 (81%)	21%
	▪ Dont violences conjugales	340 (87%)	16%
	▪ Dont violences hors conjugales	98 (58%)	5%

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

E – Quelques faits marquants dans le Doubs en 2018 :

5 homicides volontaires

- 3 homicides ont été commis dans le cadre des violences intra-familiales : deux femmes et un homme.

- Un homme de 45 ans retrouvé mort à son domicile à Maiche le 25 mai, sa compagne a été hospitalisée en psychiatrie.
- une femme de 21 ans décédée à Mandeure suite à des coups portés par son compagnon, le 25 octobre.
- une femme afghane de 34 ans assassinée par son mari sur la voie publique à Besançon le 30 octobre

- 2 autres homicides volontaires :

- un jeune détenu tué par son co-détenu dans leur cellule à la maison d'arrêt de Besançon, le 17 novembre.
- un jeune homme poignardé dans une cage d'escalier d'un immeuble du quartier de Planoise à Besançon le 20 novembre (enquête en cours)

Délinquance internationale.

Fin 2018, une douzaine de vols aggravés sont commis sur l'arrondissement de Besançon. L'auteur de nationalité kosovare est interpellé le 5 décembre 2018, Présenté en comparution immédiate, il est placé en détention provisoire avec audience le 21 décembre 2018, reportée au 25 janvier 2019, condamné à 3 ans ferme avec interdiction définitive du territoire français.

Violences contre forces de l'ordre

Le 1^{er} août 2018 à Saint-Vit, à 05h30, les militaires de la brigade de gendarmerie Saint-Vit sont insultés et des cailloux sont jetés contre les bâtiments de l'unité. Les 3 auteurs sont interpellés et condamnés le 20 septembre 2018 par le TGI de Besançon.

2. La sécurité routière : une mauvaise année 2018

A. L'accidentologie :

Pour l'année 2018, 359 accidents sont recensés ayant entraîné le décès de 37 personnes, 412 blessés dont 181 hospitalisés.

La plupart des indicateurs sont à la hausse par rapport aux 2 années précédentes mais en deçà sur la moyenne des dernières années.

(chiffres de l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière du Doubs encore provisoires).

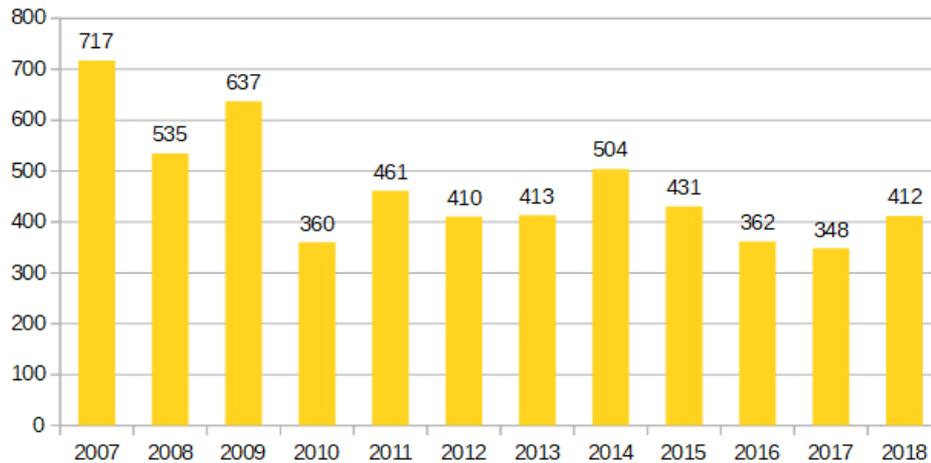
Période	Accidents	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés
2017	294	36	348	191
2018	359	37	412	181
Comparaison 2018 / 2017	+ 22,11 %	+ 2,78 %	+ 18,39 %	- 5,23 %

Voir histogrammes relatifs aux nombres d'accidents, de blessés et de tués ci-dessous.

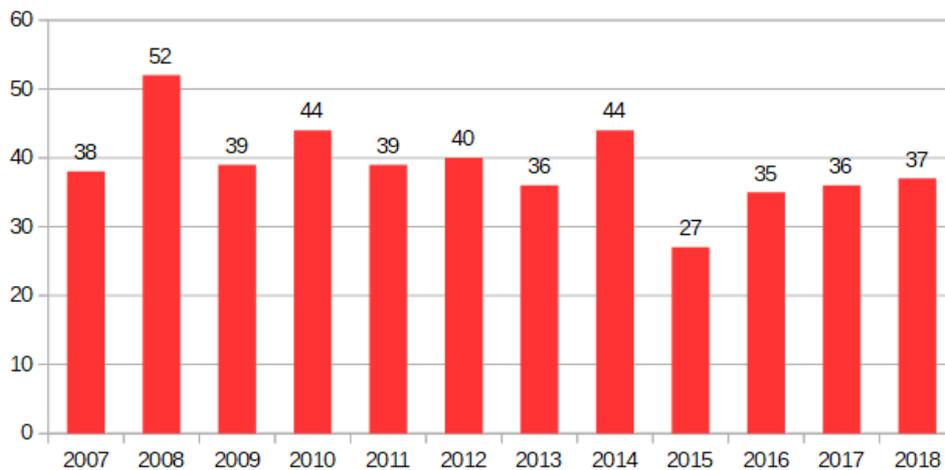
Histogrammes relatifs à la sécurité routière



Evolution des blessés dans le Doubs



Evolution des tués dans le Doubs



•**Premier constat** : une accidentologie toujours importante et en hausse sur les routes de notre département :

Après deux années plus favorables, il est possible de noter en 2018 une hausse marquée du nombre d'accidents et de blessés. Le nombre de tués, toujours élevé, est également orienté légèrement à la hausse. Seuls les blessés hospitalisés connaissent une légère baisse.

•**Deuxième constat** : des usagers vulnérables et de tous âges particulièrement touchés en 2018 :

Au 31 décembre 2018, les accidents mortels se caractérisent comme suit :

- **12 motards tués** (principalement originaires du département ou de la Suisse voisine contre seulement 6 en 2017). 5 décès de piétons sont à déplorer en 2018 (contre 3 en 2017). De même qu'en 2017, un cycliste et un cyclomotoriste ont perdu la vie en 2018.

- toutes les tranches d'âge sont concernées et réparties de la façon suivante : 2 enfants de moins de 14 ans (5,4 %) et ensuite une répartition relativement homogène entre les 4 tranches d'âge suivantes : 7 jeunes de 15 à 24 ans (18,9 %), 11 adultes de 25 et 44 ans (29,7 %), 9 adultes entre 45 et 64 ans (24,3 %) et 8 seniors de plus de 65 ans (21,6 %) ;
- à l'instar de 2017, **l'alcool** demeure une des principales cause d'accidents mortels avec 8 tués (10 en 2017), à égalité **avec le facteur vitesse** (excessive ou inadaptée aux circonstances) (8 tués comme en 2017) ;
- on remarque la hausse significative du facteur vigilance – inattention (7 tués en 2018 contre seulement 4 en 2017) et le facteur stupéfiant reste à un niveau notable (4 tués en 2018 contre 3 en 2017).

•**Troisième constat** : une accidentologie importante sur l'arrondissement de Besançon et sur l'A36 :

Dans le Doubs en 2018, c'est l'arrondissement de Besançon qui représente environ la moitié de l'accidentologie du département (214 accidents sur un total de 359 / 18 tués sur un total de 37 / 238 blessés sur un total de 412).

Arrivent ensuite assez loin derrière l'arrondissement de Pontarlier (87 accidents – 11 tués et 109 blessés) et enfin celui de Montbéliard (58 accidents – 8 tués et 65 blessés).

À noter également, que quatre accidents mortels se sont produits sur l'A36, fait marquant puisque l'accidentologie mortelle y était nulle en 2017 et représentait un tué en 2016. Toutefois les origines sont très différentes et conjoncturelles.

•**Quatrième constat** : les zones rurales et péri-urbaines les plus touchées

Avec deux morts en zone police (un à Montbéliard et un à Pontarlier, aucun sur la commune de Besançon) et 35 en zone gendarmerie, on constate que les zones rurales et péri-urbaines sont les plus touchées.

A titre d'exemple 3 morts à Thise en péri urbain et 11 dans le Haut-Doubs.

Les *routes bi-directionnelles sans séparateur central* qu'elles soient nationales ou départementales restent les plus touchées par les accidents graves : **24** des 37 tués l'ont été sur ces routes.

B. Quelques faits marquants

L'accident le plus marquant de l'année s'est produit le vendredi 13 juillet sur l'autoroute A36 à hauteur de Voillans. Un camion traversant le terre-plein central est venu heurter des véhicules circulant dans l'autre sens. On dénombre un mort et plusieurs blessés, autoroute coupée dans les 2 sens pendant de nombreuses heures, longs bouchons et déviations mises en place.

Alcoolémie et délit de fuite.

Le 2 avril 2018 à Thise (CD683), un automobiliste alcoolisé renverse et tue un cycliste avant de prendre la fuite pour échapper à ses responsabilités. Il est interpellé et placé en garde à vue pour homicide involontaire commis avec des circonstances aggravantes (alcoolémie). Laisse libre sous contrôle judiciaire (assorti d'une interdiction de conduite et d'un suivi psy) il est présenté au tribunal le 18 juillet 2018, le procès est reporté sur appel du parquet au 7 mai 2019.

Alcoolémie piéton et délit de fuite.

Le 31 octobre 2018 à Thise un piéton (1,90 g/l de sang) est fauché par un véhicule qui prend la fuite. L'exploitation des traces relevées sur les lieux de l'accident renforcée par des investigations techniques et physiques permet d'interpeller le fugitif le à son domicile le 12 novembre 2018. Incarcéré dans l'attente de son jugement le 21 décembre 2018, il est condamné à 3 ans de prison dont un avec sursis et à l'annulation de son permis de conduire pendant 5 ans.

Vitesse, stupéfiants et deux roues.

Le 29 juillet 2018 à Morteau (RD 437), le pilote d'une motocyclette, âgé de 35 ans, circule à grande vitesse (compteur bloqué à 220 km/h) et sous l'influence de stupéfiants. Il perd le contrôle de son engin et percute un rail de sécurité. Son corps est retrouvé à 90 mètres du lieu de l'impact, partiellement décapité.

Destruction de radar fixe. Le 10 décembre 2018 à 22 heures, les services des douanes constatent que q'un radar situé sur la N57 est en train de prendre feu. Ils identifient un véhicule stationné a proximité. Placé en garde à vue le propriétaire du véhicule reconnaît avoir incendié ce radar et dénonce son complice. Au cours de la perquisition opérée à son domicile, des armes et des munitions sont incidemment découvertes.

Les deux individus ont été présentés au tribunal correctionnel de Besançon le 11 janvier 2019. L'un des mis en cause est condamné à 150 heures de TIG et le deuxième à 3 mois de prison ferme notamment à cause des armes.

C. Des contrôles renforcés sur tout le territoire :

• État du déploiement des radars :

Au 31 décembre 2018, le département du Doubs est doté de **27 dispositifs fixes** de contrôles automatisés, répartis sur l'ensemble du territoire de la façon suivante :

- 21 radars fixes « classiques », dont 9 en double sens ;
- 2 radars fixes discriminants, permettant de distinguer les véhicules légers des poids lourds dans le contrôle des vitesses maximales autorisées qui leur sont propres (sur l'A36 à Exincourt, dans les deux sens de circulation) ;
- 4 radars tronçons permettant de contrôler la vitesse moyenne sur une section de route.

Ces équipements fixes sont complétés par des équipements sur des emplacements isolés ou permettant de sécuriser des itinéraires globaux (RN83 – RN57 – RD437) ainsi que des radars autonomes sur chantiers (RD 683 à Thise et RN57 à Miserey-Salines), ce qui porte à 34 le nombre total d'équipements. Pour ces deux derniers équipements, l'objectif est de faire respecter par tous les usagers les limitations de vitesse induites par les chantiers (abaissement des vitesses au droit des travaux).

Bilan des détections :

Détections	Radars fixes	Radars mobiles	Radars autonomes	Total
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	98 575	21 273	105 141	224 989
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018	104 200	16 098	83 636	203 934

Si le nombre global de détections apparaît en baisse par rapport au bilan de l'année 2017, il convient de souligner que de nombreuses dégradations lourdes et légères ont pu être observées sur le parc d'équipements en particulier fin 2018.

Rappels sur l'implantation des radars :

Il est rappelé qu'à l'échelle nationale, en 2016, la vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances est présente dans **31 % des accidents**.

En outre, la décision d'implanter un radar s'effectue sur des sites où se produisent un nombre d'accidents corporels supérieur à la moyenne, où la vitesse est souvent en cause dans la survenance de ces accidents et où les contrôles sont difficiles à réaliser avec des moyens humains.

Exemple :

Ainsi dans le cas des radars de Touillon-et-Loutelet et les Hopitaux-Vieux incendiés ou ayant subi des tentatives d'incendie, l'accidentologie justifiait pleinement la mise en place de radars dans le secteur concerné (21 accidents avec 4 personnes tuées et 37 blessés dont 17 blessés hospitalisés sur une période de 5 ans avant l'implantation de ces deux radars : c'est-à-dire du 1^{er} décembre 1998 au 1^{er} décembre 2003).

Entre décembre 2003 et décembre 2018 (15 ans d'études), l'accidentologie sur ce même secteur a connu une baisse considérable et ce dans tous les aspects étudiés (diminution de plus de la moitié du nombre d'accidents et de blessés et nombre de tués divisé par 4) qu'il convient de souligner.

Les radars concernés ont donc pleinement montré leur pertinence en matière de réduction de l'insécurité routière, objet de leurs implantations. De plus, aucun accident mortel sur cette zone ne s'est produit en 2018.

D. Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) :

Afin de diminuer encore l'accidentologie sur les routes de notre département et dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2018, ce sont près de **55 000 personnes** qui ont été sensibilisées par les acteurs locaux de la sécurité routière (associations, forces de l'ordre, Intervenants Départementaux de Sécurité Routière, pôle Sécurité Routière, collectivités locales,...).

La dynamique des opérations de sensibilisation développées sur le territoire du département s'attache à couvrir l'ensemble du champ des enjeux de sécurité routière, sélectionnés dans le cadre du Document Général d'Orientations (DGO) 2018 – 2022 approuvé le 8 février 2018 et qui sont les suivants :

- les risques routiers professionnels ;
- les addictions (alcool et stupéfiants) ;
- les jeunes (tranches d'âges : 14-17ans ; 18-24 ans ; 25-29 ans) ;
- les seniors (tranches d'âges : 65-74 ans ; 75 ans et plus) ;
- les deux-roues motorisés ;
- le partage de la voirie (urbain / interurbain).

C'est ainsi que les actions ci-dessous ont pu être mises en œuvre au cours de l'année

- les actions de sensibilisation dans les cars scolaires (port de la ceinture) ;
- les interventions de prévention au risque alcool lors d'événements festifs ;
- la diffusion de conférences – spectacles pédagogiques à destination des jeunes scolaires, ainsi que des lycéens et apprentis, par différentes compagnies ;
- l'animation des réseaux de partenaires (associations, référents éducation nationale, intervenants départementaux de sécurité routière) ;
- les actions de sensibilisation auprès des usagers de deux-roues motorisés (prises de trajectoires, équipements) ;
- les actions auprès des usagers vulnérables (piétons, cyclistes), particulièrement sur l'importance du « bien vu ensemble » ;
- les opérations menées en lien avec les forces de l'ordre auprès des automobilistes et chauffeurs poids lourds, notamment sur les thèmes de la vitesse et des « distracteurs » au volant.

De plus, dans le cadre d'une démarche de promotion du *dispositif d'éthylotest antidémarrage*, avec l'objectif d'en faire un levier efficace de lutte contre la conduite sous l'emprise de l'alcool, le Préfet du Doubs a organisé le 12 octobre 2018, à Montbéliard et à Besançon, une journée technique dédiée à ce sujet, à laquelle ont participé des représentants du Parquet, des forces de l'ordre et des installateurs locaux.

À noter enfin le 12 avril 2018, la venue du *délégué interministériel à la sécurité routière* qui a présenté aux élus, au monde associatif et professionnel, lors d'une réunion d'information, les nouvelles mesures annoncées par le Gouvernement pour lutter contre l'insécurité routière, et notamment la baisse de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h.

